

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....13

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 0

Nombre de Délégués
votant.....17

L'an deux mille vingt-deux et le 23 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

Titulaires : Mrs Roland CARLIER, Christian MOUNIER, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Marc DUVAL, Robert TCHOBDRENOVITCH

Mmes Nicole GIRARD, Angélique RIVOIRE, Laure ARNAUD, Karine MOURET

Absent: Mr Michel RAOUX

Absents excusés : Mrs Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT et Mmes Sylvie GREGOIRE, Amélie JEAN, Sabine PLANEILLE et Séverine MAUGAN-CURNIER

Pouvoirs:

- M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à M. Robert TCHOBDRENOVITCH

- M. Jean-Pierre PETTAVINO donne pouvoir à M. Christian MOUNIER

- Mme Sylvie GREGOIRE donne pouvoir à Mme Nicole GIRARD

- M. Philippe ROUX donne pouvoir à M. Lionel GOMEZ

N°22-14

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la fonction publique et notamment ses articles L522-23 à L515-31

Vu la délibération du SIECEUTOM n°20-34 du 24 novembre 2020 relative au tableau des effectifs du syndicat ;

Considérant le dernier tableau des effectifs des emplois permanents du Syndicat pourvus par des fonctionnaires ci-après :

Libellé fonction ou poste ou emploi	Filière	Catégorie	Libellé du grade possible pour ce poste	Postes existants	Pourvus
Directeur (temps complet)	Administrative	A	Attaché	1	1
Responsable administrative et financière (temps complet)	Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Agent d'exploitation de déchetterie (temps complet)	Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1
			Adjoint technique	2	2

Considérant la proposition du Président de faire avancer un agent du service technique, titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires,

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport de Monsieur Christian MOUNIER

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'ACTER la modification suivante :

- La création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pourvu à compter du 01/04/2022 en raison d'un avancement de grade
- La suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

DE PRECISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

D'ADOPTER le nouveau tableau des effectifs somme suit :

Libellé fonction ou poste ou emploi	Filière	Catégorie	Libellé du grade possible pour ce poste	Postes existants	Pourvus
Directeur (temps complet)	Administrative	A	Attaché	1	1
Responsable administrative et financière (temps complet)	Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Agent d'exploitation de déchetterie (temps complet)	Technique	C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1
			Adjoint technique	2	2

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le :

Et de sa publication le :



En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

